

JEUDI 22 MARS 2018

**SALLE PAROISSIALE
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL**

3991, RUE MONSEIGNEUR BÉLIVEAU,
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL

10 h : ACCUEIL ET CAFÉ

10 h 30 : CONFÉRENCE

12 h : DÎNER

COÛT : → 15 \$ ← (incluant le dîner)

PAIEMENT ET INSCRIPTIONS

jusqu'à disponibilité des places ou
au plus tard le 15 mars 2018

(Complétez le formulaire d'inscription ou joindre à votre
paiement une liste des participants inscrits, ainsi que vos
coordonnées clairement indiquées.)

PAIEMENT PAR CHÈQUE SEULEMENT,
émis au nom de la *Table des aînés de la Mauricie*
ET POSTÉ À L'ADRESSE SUIVANTE :

402, rue Latreille, Trois-Rivières (Québec) G8T 3G6
Il s'agit d'une résidence privée,
veuillez respecter l'intimité de ses résidents

Informations supplémentaires :

ghislariviere@videotron.ca

www.tabledesainesdelamauricie.com

CONFÉRENCE PRÉSENTÉE PAR LA



**TOTALITARISME PERVERS D'UNE
MULTINATIONALE AU POUVOIR**

Une conférence de monsieur Alain Deneault



Peut-on parler de « totalitarisme » quand il s'agit de nommer le pouvoir des multinationales tel qu'il s'est construit et imposé depuis le début du XX^e siècle? Alors que la pratique politique moderne voudrait que les sujets d'une collectivité obéissent aux lois, non aux puissants, on assiste à un renversement pervers. Ce sont les multinationales, aujourd'hui, qui soumettent la délibération des assemblées politiques à d'autres « lois », leurs lois, qu'elles s'assurent de rendre

efficaces : la « loi » du marché, la « loi » de la concurrence, etc.

Alain Deneault décrypte ce renversement dans son nouveau livre, [Le Totalitarisme pervers d'une multinationale au pouvoir](#).

Diplômé en philosophie, Alain Deneault est l'auteur de plusieurs essais, dont *Noir Canada*, *Offshore*, *Faire l'économie de la haine*, *Paradis sous terre*, « *Gouvernance* », *Paradis fiscaux : la filière canadienne*, *Médiocratie*, *Une escroquerie légalisée* et *De quoi Total est-elle la somme?*. Depuis 2016, il est directeur de programme au Collège international de philosophie à Paris.

→ Important : Notez que les frais d'inscription ne sont pas remboursables, ni transférables à une conférence ultérieure, mais peuvent toutefois être donnés à une autre personne. Valeur approximative de 25 \$ par personne.